





# Bordereau de signature

## DEC2017\_0105



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	08/06/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	08/06/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-06-08)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DEC2017\_ 0105

DECISION

**Objet : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N°2017/036 RELATIF AU RACHAT ET A LA MISE EN LOCATION DU COMPTEUR DE GAZ DU COSEC.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 et le Décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux Marchés Publics, notamment les articles respectifs 4 et 42-3° et 30-I-10°, et le Décret n° 2017-516 du 10/04/2017 portant diverses dispositions en matière de Commande Publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le courrier en date du 23 mars 2017 de la société GRDF (Gaz Réseau Distributeur France) portant sur la proposition de rachat et de mise en location du compteur de gaz du COSEC, (dont la commune en est propriétaire), en vue d'assurer la vérification périodique d'étalonnage industriel des compteurs de gaz,

**CONSIDERANT** que la Commune souhaite mettre en œuvre cette solution qui inclut le dépannage, la mise en conformité, l'entretien et le renouvellement en fin de vie de son dispositif de comptage,

**CONSIDERANT** la proposition afférente de la société GRDF (Gaz Réseau Distributeur France),

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Fournitures » et de l'unité fonctionnelle « Mise en location de compteurs de gaz », dont la valeur ne dépasse pas 25 000 euros HT,

DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la Société GRDF (Gaz Réseau Distributeur France), sise 6 rue Condorcet à Paris (75009), le marché public de fournitures n°2017/036 relatif au rachat et à la mise en location du compteur de gaz du COSEC, (référence



Suite de la décision N° 2017\_ 0105  
portant sur la conclusion du marché public n° 2017/036

PCE Gaz : GI042533, Calibre compteur : G40-Parois déformables, Adresse PDL Gaz : Square des Cols Verts, 77186 Noisiel), pour une redevance annuelle de 131,16 € HT (soit 157,39 € TTC) pour la location. En contrepartie, GRDF versera à la commune la somme de 84,08 € HT (soit 100,90 € TTC) pour le rachat du compteur.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de trois ans. A son terme, il sera reconduit tacitement pour des périodes de un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

Le règlement s'effectuera annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le .....:6..JUN.2017

Le Maire,



*D. Vachez*

Daniel Vachez.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	08 JUN 2017
Affiché le	08 JUN 2017
Notifié le	
Publié le	08 JUN 2017

